

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-77/SG/ESJ portant titularisation d'une institutrice et d'un instituteur principaux du cadre territorial de l'Enseignement public

n° 71-77/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

14 janvier 1971

Numéro JO

n° 2 du 25/01/1971

Date du numéro

25 janvier 1971

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Mlle Amina Aboubaker, institutrice de 1° classe Stagiaire du cadre territorial de l'Enseignement public (indice 500), déclarée admise aux épreuves pratique et orale du Certificat d'aptitude pédagogique (régime local), est titularisée dans ses fonctions et rangée, pour compter du 1° janvier 1971, institutrice principale, 1° échelon (indice 570) avec une ancienneté conservée de 3 mois. Art. 2. — M. Mahmoud Ali Daher, instituteur de 2° classe, 1^{er} échelon (indice 490), nommé instituteur de 1° classe stagiaire du cadre territorial de l'Enseignement public, déclaré admis aux épreuves pratique et orale du Certificat d'aptitude pédagogique (régime local), est titularisé dans ses fonctions et rangé, pour compter du 1° janvier 1971, instituteur principal, 1° échelon (indice 570), avec une ancienneté conservée de 3 mois.